

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION EN FORMATION PLENIERE

Séance du 11 avril 2018

Présents :

Philippe RUSZNIEWSKI - André BARUCHEL - Adrien ALBALADEJO - Catherine BOILEAU - Victor BOIMARE - Sébastien BOUZARD - Charlotte CHARPENTIER - Cédric CHAUVIERRE - Caroline DUBERTRET- Henri-Gérard DUBOC - Didier HAGUENAUER - Arnaud JOUBERT - Stéphane LOYAU - Caroline MARTY - Alexandre MEBAZAA Ulrich MEINZER - Marcel PAPPO - Claire PAQUET - Eve PARIER - Esther POTIER – Anne-Caroline SAUNIER – Emma SOLIGNAC - Marie-Emilie STERLIN - Abdellatif TAZI - Samuel VALERO - Alain WARGNIER - Yazdan YAZDANPANAH

Absents :

Dorothee FAILLE – William DELANNOY

Excusés :

Constance BEYLER - Hervé DOMBRET (représenté) - Clarisse EVENO - Pierre GRESSENS - Mathilde LEPELLETIER (représentée par Arnaud JOUBERT) - Laurence LOMME - Sophie LOTERSZTAJN - Hélène MOINS Jean-Luc THOMAS - Fanny TORTELIER (représentée par Anne-Caroline SAULNIER) - Valérie VILGRAIN

Invités présents :

Isabelle AUBIN-AUGER - Nicolas DE ROUX - Albert FAYE – Martine NOVIC – Hawa KEITA-MEYER - Matthieu RESCHE-RIGON - Jean-Damien RICARD

Invités Excusés :

Jean-Claude CAREL - Bruno CRESTANI - Martin FLAMANT - Rémy NIZARD

Personnels administratifs :

Mathias GUERIN – Juliette ASSOUAD - Didier VENNEKENS excusé

I – INFORMATIONS DU DOYEN

- **Election d'un nouveau membre du Conseil** : le Doyen fait part de l'élection de Y. Yazdapanah au terme d'une élection partielle. Celui-ci se présente en indiquant qu'il est PU-PH en maladies infectieuses à Paris Diderot et Chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital Bichat-Claude Bernard. Il complète en ajoutant qu'il est également directeur d'équipe à IAME, et par ailleurs Directeur de l'ITMO I3M à Aviesan. Y. Yazdanpanah termine en indiquant qu'il est honoré de faire partie du Conseil de gestion et espère y apporter avec ses compétences de PU-PH et chercheur puis remercie pour la confiance qui lui est faite, et en particulier de la part du Doyen. Ce dernier se félicite de sa présence au sein du Conseil.
- **Elections du 5 avril** : le Doyen fait part des résultats des élections aux conseils de notre université. Dans le contexte de l'Idex, de fusion, elles étaient particulièrement importantes. Il relève le très bon succès de l'équipe présidentielle conduite par Ch. Clérici puis donne, pour le Conseil d'administration, les nombres de votants. En rang A, 529 électeurs ont voté dont 395 pour la liste « Pour l'Université de Paris », ce qui aboutit à 7 élus sur les 8 sièges à pourvoir. En rang B, la même liste a obtenu 441 voix sur 785 votants. La liste a obtenu 5 sièges sur les 8 à pourvoir. Au titre de l'UFR de médecine, il relève que sont élus, en rang A et outre Ch. Clérici, Matthieu Resche-Rigon. Il félicite ce dernier. En rang B, parmi les enseignants de l'UFR il note l'élection de C. Laouenan. Il remercie par ailleurs tous ceux qui se sont impliqués dans le vote des rangs B. Au titre des élections en CFVU et CR, il mentionne ensuite les noms des élus de l'UFR et les félicite ; il s'agit d'A. Lefort et M. Flamant (rang A CFVU), de M. Le Bras et H. Duboc (rang B CFVU), de F. Mentré, N. de Roux et Cl. Paquet (collège 1a de la CR), de Cl. Vandiedonck (collège 3c de la CR) et de L. de Mestier (collège 4d de la CR). Le Doyen rappelle également l'élection partielle au CG, rendue nécessaire par la démission de B. Crestani suite à son élection à la CMEL d'HUPVNS. Il informe le Conseil de l'élection de Y. Yazdanpanah. Le Doyen félicite enfin les acteurs de l'administration pour l'organisation, complexe, de ces élections.
-
- **Constitution de l'Université de Paris** : Le Doyen rappelle que cette nouvelle université, constituée le 1er janvier 2019, devrait s'appeler Université de Paris, en fusionnant les universités Descartes et Diderot, l'IPGP gardant sa personnalité juridique. Il précise que cette université sera également associée avec les autres membres d'USPC dont Paris 13. Sur la structuration, le Doyen rappelle la création de 3 facultés, respectivement de santé, sciences exactes et lettres-humanités. Les UFR seront intégrées aux facultés. Il relève à cet égard la présence de l'UFR biomédicale de Descartes, qui prend en charge la PACES et est pour le moment dans le périmètre de la faculté de sciences exactes.
- **HCERES** recherche : Le Doyen indique que les visites se sont bien passées. L'UFR (le Doyen, P. Gressens et J-D. Ricard), et l'université (souvent M. Resche-Rigon), ont veillé à être présents. Par ailleurs, le Doyen indique qu'il était présent aux visites des GH. Les rapports des comités de visites du HCERES commencent à lui parvenir.
- **ECNi** : le Doyen revient sur le test du mois de mars pour qualifier les résultats d'assez moyens ; il semble que nous perdions l'avantage de l'an dernier sur la LCA. Il relève qu'un des étudiants de l'UFR est 3ème. Il évoque ensuite le test prévu le lendemain 12 avril et vendredi à la Halle aux Farines, qui

correspond à une exigence du CNG. Du fait des mouvements étudiants, les ECNi auront lieu jeudi à la Halle aux Farines et à domicile le vendredi. Cela permettra d'effectuer le test.

- **Soucis relatifs aux bâtiments et aux animaleries** : Le Doyen évoque les soucis matériels sur les bâtiments et les animaleries. Sur le bâtiment, le Doyen évoque le rapport de la Préfecture de Police pour Bichat. Il donne la parole à M. Guérin, qui apporte les éléments suivants :
 - o En ce qui concerne les aspects de bâtiment, le point le plus complexe est la situation du site Bichat, que la Préfecture de Police a déclaré en avis défavorable pour accueillir du public depuis environ deux ans, notamment pour des questions liées à la sécurité incendie et au désenfumage des amphithéâtres. S'y ajoute une problématique d'amiante, non volatile mais à prendre en compte dans la préparation et le déroulement des travaux. L'université a déposé un dossier des travaux prévus à la Préfecture et devrait recevoir début mai une réponse sur le projet. Un marché sera ensuite lancé pour prévoir dans le détail les travaux, longs, complexes et à fortes nuisances. De ce fait, une part importante sera effectuée pendant la période d'été, hors de la présence des étudiants. Ils ne pourront démarrer avant l'été 2019. En parallèle, le groupe électrogène sera remplacé, permettant de secourir l'ensemble du bâtiment et d'autres travaux, moins lourds, entrepris. Il faudra évacuer une partie des animaleries de Bichat.
 - o En ce qui concerne les animaleries, le sujet comporte trois volets. Pour mémoire, M. Guérin rappelle que l'UFR dispose de plusieurs animaleries « rongeurs », à Bichat, Lariboisière, Villemin et Robert Debré, auxquelles s'ajoute celle de l'IUH à Saint-Louis. Le premier point est celui des ressources humaines, le personnel étant en nombre limité et la situation de l'animalerie de Protect, à Robert Débré, étant particulièrement difficile. Le deuxième volet est celui des visites, réglementairement requises, les week-ends et jours fériés. Ces visites reposent pour l'essentiel sur la bonne volonté des équipes de recherche et les modalités de compensation sont très insuffisantes. Enfin, la Préfecture de Police, qui effectue des visites surprises des animaleries, a mis récemment l'UFR et l'université en demeure de réaliser des travaux dans une des animaleries de Bichat, sous peine de fermeture. Le dossier est à l'étude avec le CRI et l'université, pour une réponse nécessaire au mois de mai. Au sujet des visites des week-ends et jours fériés, P. Gressens évoque le dispositif de compensation mis en place à Paris Descartes ; M. Guérin indique que ce dispositif a été communiqué à la DRH de l'université. Y. Yazdanpanah relève que la réglementation s'est considérablement durcie et que ce mouvement n'est pas terminé.

Le Doyen relève que ces sujets sont majeurs et préoccupants.

- **Campus Nord** : le Doyen indique que l'APHP a récemment communiqué sur un plan B, concernant des sites actuellement occupés par une usine Peugeot et un magasin de meubles. Les négociations sont en cours. Le site n'est pas sans complexité non plus. Il serait également question d'intégrer le bâtiment recherche dans l'hôpital, voire même de garder le site Bichat de l'UFR puisque le nouvel hôpital serait alors plus proche du site Bichat que la localisation initialement prévue. En réponse à une demande de S. Valero, le Doyen indique que le calendrier officiel est confirmé, même si l'on peut avoir des doutes sur la date effective.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité, moyennant l'ajout de la phrase suivante à la fin du point 3 : « A. Wargnier souligne que l'absence de possibilité de redoublement risque d'accentuer la discrimination sociale. En effet, les étudiants de familles aisées peuvent se préparer maintenant avec des officines privées dès l'année de terminale et avoir ainsi un avantage décisif, que le redoublement permettait de combler. »

III- ACCES AUX ETUDES DE SANTE, PACES EN UN AN ET ALTER-PACES

En ouverture de ce sujet, le Doyen évoque l'application Parcoursup et les modalités d'étude des candidatures.

Il évoque une hypothèse de surbooking, les UFR d'Ile-de-France devant en toute logique identifier les mêmes demandeurs en première analyse (Chaque UFR traite l'ensemble des demandes) et choisir parmi elles. Cela n'est pas si simple du fait des règles rectorales (le rectorat admet 20% de surbooking et le Doyen indique qu'il voudrait aller à 50%).

Il rappelle que, si l'application comporte la réponse « en attente », tout demandeur aura une place en Paces. Il précise également que les UFR ne pourront se fonder ni sur les mentions ni sur la géographie et que le rectorat veillera à ce que la proportion de boursiers soit analogue entre les UFR. Si ce n'est pas le cas, il pourra donc changer les affectations.

Enfin, il indique que la stratégie des lycéens pour s'orienter entre les UFR parisiennes n'est pas connue.

A. Baruchel souligne l'intérêt d'un concours commun aux UFR parisiennes. A-C. Saunier demande si des explications ont été données aux lycéens ? Le Doyen indique avoir présenté le dispositif lors de la JPO de février. Il rappelle en outre que si une UFR donne une réponse favorable, elle ne reviendra pas dessus et qu'il n'y a pas de risque à cet égard pour les étudiants de noter des vœux en attente.

M. Guérin présente ensuite le dispositif de la PACES en un an et du développement de l'Alter-PACES. Les éléments principaux en sont les suivants :

Fin des redoublements en PACES

Mise en place d'un oral pour une partie des étudiants après les écrits du concours

Maintien de la deuxième chance par l'augmentation du nombre de places ALTER-PACES (environ 25% du NC)

Maintien du numerus clausus total (sauf année de transition)

Expérimentation dès 2018-2019 par les universités Paris 5, Paris 6 et Paris 7

Il précise que l'arrêté a été présenté au CNESER le 20 mars et est en attente de publication.

En ce qui concerne l'organisation de l'année de PACES 18-19, il faut noter :

Le maintien des enseignements en deux semestres et du concours en deux parties

La possible inversion de matières entre les semestres, les matières donnant lieu à des épreuves rédactionnelles étant au 1er semestre. Cela permettrait un gain de temps de correction au 2nd semestre, en prévision de l'oral

Le possible passage à deux jours de la 1ère partie du concours et à une journée de la 2ème partie

L'attribution de 80 % des places attribuées par la PACES au terme du concours

L'attribution des 20% restantes après un oral.

Cet oral concernera environ 20% des places attribuées au terme de la PACES et un nombre d'étudiants compris entre le double et le triple de ce nombre de places. L'UFR mettra en place un module de préparation. L'épreuve consistera en 3 entretiens, de type « culture générale », « santé publique » et « capacités d'analyse et de synthèse ». L'organisation suppose la mise en place d'un amphithéâtre de validation des choix après

les résultats de l'écrit (un étudiant reçu dans une filière qu'il ne souhaite pas pourrait tenter l'oral), et engendre un impact fort sur le planning de l'année.

L'ALTER-PACES représentera 25 % environ des places du NC. Une petite partie sera allouée à des L2, la plus grande part à des L3. Cela modifie le sens du dispositif, qui devient une seconde chance et pas uniquement une voie de diversification du recrutement des étudiants (même si la possibilité de tenter l'ALTER-PACES sans avoir fait la PACES est maintenue). Il en résultera un effet sur les UFR offrant des licences ouvrant droit à cette voie. Enfin, la question de l'ouverture plus large des formations dans le cadre de la constitution de l'Université de Paris devrait se poser.

M. Guérin présente enfin quelques éléments au sujet de l'année de transition. Il rappelle que les étudiants entrés en PACES en 2017 pourront redoubler, dans les conditions actuelles. Le principe de cette année de transition est d'augmenter le NC pour cette année, de manière que les doublants ne soient pas en concurrence avec les primants de 2018 (qui n'auront qu'une PACES). Cela augmentera les effectifs des années suivantes, notamment pour les lieux de stage.

Au sujet du NC supplémentaire, le Doyen indique que la fourchette supplémentaire devrait se situer entre 152 et 172 places, ce qui représente un peu plus de la moitié du NC. S. Valero s'étonne de ces chiffres ; le Doyen rappelle qu'ils correspondent aux statistiques de réussite constatées.

S. Bouzard pose la question du portage de la réforme avec une équipe PACES fragilisée. M. Guérin indique d'une part que des recrutements en cours et d'autre part que, s'agissant d'une réforme importante, sa mise en œuvre ne reposera pas uniquement sur l'équipe PACES.

A. Albaladejo demande si les doublants de l'année de transition auront accès aux oraux, ce à quoi le Doyen répond par la négative.

A-C. Saunier souhaite savoir si les oraux seront organisés par filières ? Le Doyen indique que ce point n'est pas totalement décidé.

C. Boileau pose la question du volume d'enseignements et N. de Roux celle des inversions. Le Doyen indique que ces sujets sont en cours de discussion et qu'il est conscient que ce n'est pas si simple, y compris du fait des agendas des enseignants.

Le Doyen, au sujet des oraux, précise que les jurys seront composés d'enseignants de l'UFR et que les questions de planning et de préparation sont en cours de discussion. A ce stade, il ne semble pas utile que tous les étudiants suivent ces modules.

A. Albaladejo aborde le sujet des préparations à l'oral par des officines privées et de la manière de les contrer. Le Doyen est sensible à ce point, difficile, et indique que l'UFR y est attentive. A titre d'illustration, A. Faye indique que le « projet professionnel », qui peut faire l'objet d'une préparation par ces officines, ne devrait pas faire partie des oraux. Le Doyen complète en indiquant que les jurys seront sensibles aux préparations formatées, qui se perçoivent.

V. Boimare pose la question de la place du Tutorat dans le dispositif. Le Doyen répond qu'elle devrait être importante mais qu'il faut également garder une forme de spontanéité ; tout n'est pas technique il faut laisser la place à une dimension personnelle. V. Boimare confirme l'importance de l'enjeu pour le tutorat mais note que cela pourra être compliqué en terme de planning, vis-à-vis de leurs partiels.

S. Valero estime qu'il est difficile de reprocher aux étudiants de se préparer, ce à quoi le Doyen répond que c'est pour cela qu'il aimerait que cet oral garde une dimension personnelle, individuelle et que l'on évite les « recettes » transmises par les boîtes privées. S. Valero insiste sur le besoin de formation par l'UFR pour compenser les inégalités.

M-E Sterlin demande si la note de l'oral s'ajoutera à celle de l'écrit ? Le Doyen indique que cela devrait être le cas mais que ce point n'est pas tranché ; il note que, quoi qu'il en soit, les écarts de note d'écrit seront faibles et donc peu discriminants.

S. Valero indique, sur les UE Spécifiques, que Paris 5 ne les conserve pas et pose la question de savoir ce qu'il en est pour notre UFR ? Le Doyen confirme que nous les gardons.

IV – SERVICE SANITAIRE

Après une ouverture par le Doyen, H. Keita-Meyer, M. Novic et A. Faye présentent ensuite les principaux éléments du dispositif tel qu'il peut être présenté pour le moment (étant précisé que les textes réglementaires ne sont pas publiés).

Les objectifs définis, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de santé, sont d'initier les futur.e.s professionnel.e.s de santé aux enjeux de la prévention primaire, de réaliser des actions concrètes de prévention primaire et de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité. Le service est défini comme obligatoire dans le cadre de la formation initiale. Les actions pourront être conduites en milieu scolaire (écoles, collèges, lycées...), de l'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieur ou de commerce...) ou dans les centres de formation d'apprentis. Sa durée sera soit de 3 mois à mi-temps soit de 6 semaines à temps plein, soit encore de 60 demi-journées. Il fait préciser que ces périodes ne sont pas obligatoirement continues, peuvent se dérouler sur deux années et qu'une semaine de stage de terrain permettra d'acquérir un ECTS. Il concerne dès l'année 2018 – 2019 les étudiants de médecine en DFGSM 3 et les étudiants infirmiers en semestres 3 et 4.

Le service comprend trois phases : la préparation de l'action de prévention, sa réalisation et une phase d'évaluation et de retour d'expérience.

La préparation comporte l'acquisition de contenus spécifiques à l'action prévue ainsi que l'acquisition de compétences psycho-sociales. Dans ce cadre, des modules existants des 2^{ème} et 3^{ème} années des études de médecine pourraient être intégrés au dispositif, parmi lesquels : prévention et gestion des risques, agents infectieux, hygiène – aspects généraux, nutrition, santé-société-humanités, voire l'AFGSU.

Plusieurs UE de l'enseignement délivré dans les IFSI pourraient elles aussi être intégrées : santé publique-économie de la santé, rôle infirmier-organisation du travail-interprofessionnalité, communication et conduite de projet, soins éducatifs et préventifs.

Au stade actuel de l'analyse, la proposition d'organisation consisterait à consacrer 3 ou 4 semaines à la préparation (enseignement théorique et préparation en présentiel) puis deux semaines à la réalisation de l'action. Un temps de débriefing serait intégré à cette période. L'idée est de constituer des trinômes (2 étudiants infirmiers, 1 étudiant en médecine).

Plusieurs points doivent être résolus :

- Nécessité de mise en place de séminaires complémentaires communs Médecine/infirmier
- Place du e-learning et impact sur Médi-TICE
- Calage des dates de stages à 2 périodes pour les étudiants en médecine – tout au long de l'année pour les IFSI
- Nombre de lieux de stages insuffisants
- Souhaits de Collaboration de P5 (dont le DUSIR P5) avec P7

Une des priorités est de mettre en place un groupe de pilotage conjoint au DUSIR et à la médecine, incluant des responsables pédagogiques, des enseignants et des étudiants.

Le Doyen remercie pour cette présentation et l'avancée de ce chantier important.

E. Parier demande, puisqu'un des objectifs est de diminuer les inégalités en santé, de quelle manière l'UFR peut le traduire en termes pédagogiques. M. Novic indique que cette dimension sera prise en compte par le comité de pilotage, en groupant les compétences. Elle pense également que les étudiants ont ou aurons des

idées intéressantes. H. Keita-Meyer complète en rappelant que le service sera fondé sur un socle théorique. Le Doyen indique qu'il faudra que les projets soient adaptés à chaque public.

E. Parier pose ensuite la question des relations avec les établissements d'enseignement. Le Doyen indique que le rectorat n'a pas pour le moment pris contact.

Sur le fond, A. Baruchel demande que la question de la vaccination soit intégrée au dispositif ; le Doyen le remercie de sa remarque. A. Tazi rappelle que la définition des lieux de stage sera importante pour définir les projets.

V – ADOPTION DES REGLES DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE DE L'UFR DE MEDECINE

M. Guérin introduit ce point en rappelant que la charte d'éthique et de déontologie, votée par le Conseil au cours de la réunion du mois de janvier, et diffusée aux HU, prévoit la mise en place d'une commission de déontologie.

Il rappelle les compétences de la commission, telles que présentées par la charte :

La commission dispose de compétence générale, identifiée au point 12 de la charte :

- « Examiner tous les sujets relatifs à l'éthique et l'intégrité scientifique et professionnelle, en particulier les manquements à la présente charte. Tout personnel ou usager de la Faculté peuvent saisir la commission de déontologie » ;
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil de l'UFR et communiqué au Doyen, qui transmet au Président de l'Université après avis du Conseil de Faculté.

La charte identifie en outre d'autres compétences spécifiques :

- Saisine par des élus étudiants du CG au sujet de situation d'influence notamment en stage hospitalier
- Avis au CG sur le financement direct de l'UFR par l'industrie
- Avis au Doyen sur la réalisation d'actions de formation par l'industrie (seule à disposer des connaissances)

En ce qui concerne les règles de composition, la charte précise que la commission est composée de représentants des enseignants et de membres extérieurs.

Pour les représentants des enseignants, la charte précise deux points ; ils doivent être élus et comporter au moins un non-titulaire. En complément, M. Guérin propose que ces représentants soient au nombre de 5 et qu'ils soient élus par les représentants des enseignants chercheurs élus dans les instances de l'UFR (CG, conseil pédagogique, conseil scientifique) sur la base d'un appel à candidatures individuelles. En outre, il précise que le Doyen n'y siégerait pas.

Les membres extérieurs sont au nombre de 5, selon les catégories identifiées dans la charte : 1 représentant des usagers (étudiants), 1 représentant d'associations de patients, 1 représentant du Directeur général du CHU, 1 représentant du Conseil de l'Ordre, ainsi que le référent de l'intégrité scientifique (membre de droit). La durée du mandat est de 4 ans étant précisé que le renouvellement intervient avec celui des membres élus au Conseil de gestion. La Conférence des Doyens recommande que le Doyen nomme le président de la commission.

En ce qui concerne le référent de l'intégrité scientifique M. Guérin rappelle que la charte indique qu'il est le correspondant de l'Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS) et renforce le référent scientifique de chaque université. Il est membre de droit de la commission de déontologie et participe aux réseaux national et européen des référents de l'intégrité scientifique pour confronter leurs expériences de terrain et faire évoluer les pratiques de recherche.

Le référent doit être élu par ses pairs et l'absence de tout lien de dépendance vis-à-vis des autorités de l'UFR doit être garantie.

Au terme de cette présentation, le Doyen indique avoir proposé la fonction à Pierre Corvol, qui a décliné l'offre. C. Boileau propose Joël Ménard ; le Doyen le contactera.

Les échanges portent essentiellement sur le nombre, le niveau des représentants étudiants et la durée de leur engagement.

S. Valero demande 2 représentants étudiants, ce que le conseil accepte. Il estime également que la durée de 4 ans est trop longue et demande une modalité plus courte.

Matthieu Resche-Rigon propose qu'un des étudiants soit un doctorant en thèse de sciences, ce qui serait intéressant compte tenu du champ de compétence de la commission.

Par ailleurs, les représentants des étudiants seront élus par les représentants étudiants dans les conseils.

Au terme de la discussion, la proposition présentée au conseil est la suivante :

- 4 étudiants dont un DES et un doctorant, pour un total de 8 extérieurs
- 2 non titulaires côté enseignants, pour un total de 6 membres.

Moyennant ces modifications, le conseil donne son accord unanime pour ces modalités de désignation de la commission.

Par ailleurs, des représentants étudiants demandent la réalisation d'un poster-résumé de la charte à afficher dans les lieux de stage ; A. Faye indique que le groupe communication du CP y travaille, en incluant des étudiants de cette instance.

VI – STATUT DU DEPARTEMENT DE FORMATION CONTINUE DE L'UFR DE MEDECINE

Claire Paquet présente en premier lieu le contexte du champ de la formation continue à l'UFR de médecine. L'offre est importante (140 formations) et attractive (2 300 étudiants) mais également dispersée et le domaine souffre d'un manque de leadership. Du point de vue de l'organisation, la formation continue présente certains dysfonctionnements tels qu'un manque de clarté dans l'information disponible, dans la répartition des tâches des personnels ou la bonne appropriation des enjeux de soutenabilité financière.

Les objectifs du travail conduit ces derniers mois sont de :

- Mettre en œuvre une stratégie de l'offre de formation (axes prioritaires, formats divers),
- Améliorer l'organisation,
- Mettre en place une évaluation par les pairs et une évaluation par les apprenants,
- Et développer l'activité du département.

En ce qui concerne la stratégie de l'offre, le département se structure avec, aux côtés de sa directrice, deux directeurs adjoints et les responsables administratifs (qui constituent le comité de direction). Cette instance resserrée définit les axes prioritaires, instruit les projets, donne un avis sur les propositions et se réunit environ une fois par trimestre. Le département comprend également un comité du département, qui comprend le comité de direction et intègre des représentants des autres départements de l'UFR, des filières de santé, du centre de simulation, du conseil pédagogique et des personnes extérieures telles que le DPC, le

conseil de l'ordre, des représentants des hôpitaux... Ce comité est consulté sur les axes et procédures, évalue les formations, propose des évolutions pédagogiques.

En pratique, toute demande de création d'une formation suivra un processus à la fois administratif, financier et pédagogique avant d'être soumise au comité du département puis au Conseil de gestion et à la CFVU. La question du recours à la simulation, importante à plusieurs égards, sera examinée au début du processus.

L'évaluation des formations, dans le cadre à la fois des demandes de l'université et des besoins de l'UFR, s'inscrira elle aussi dans un processus aboutissant à la saisine du Conseil de gestion puis de la CFVU. Au-delà de la dimension administrative et financière, elle fera une large part à l'évaluation par les pairs.

Du point de vue de l'organisation, Cl. Paquet précise les points essentiels :

- Une structuration d'administration pédagogique plus affirmée,
- L'amélioration de l'information (fond et accessibilité),
- La démarche qualité, importante du point de vue légal mais aussi facteur d'attractivité.

Cl. Paquet développe ensuite les éléments relatifs à l'intégration de la pédagogie dans le dispositif (création, évaluation, étudiants) puis au développement, par exemple en diversifiant les formats, développant l'interprofessionnalité, ou les collaborations avec d'autres composantes de l'université.

Elle propose que dès cette année, les éléments de calendrier soient définis de manière précise, qu'il s'agisse des créations de formations ou des inscriptions. A ce titre, la campagne sera lancée le 16 avril, via e-candidat (les enseignants effectueront la sélection des étudiants sur cet outil) et sera close le 30 novembre, pour éviter le flux continu d'inscriptions tout au long de l'année.

Enfin, Cl. Paquet rappelle quelques éléments de l'offre de formation 2018-2019. Il faut d'abord relever que l'évaluation demandée par la CFVU porte sur 34 diplômes auxquels il faut en ajouter 12 qui n'ont pu être évalués l'année précédente. 76 DIU et 36 DU sont ouverts, ainsi que 12 formations qualifiantes (dont 5 en simulation).

Le Doyen remercie Cl. Paquet pour cet important travail de préparation. J. Assouad insiste sur un des enjeux du mode de structuration mis en place, qui est de mettre les apprenants au centre du dispositif.

S. Valero demande si le département effectuera des retours vers le CP ; Cl. Paquet répond par l'affirmative.

Le Conseil de gestion donne un accord unanime aux statuts de ce département.

VII – APPROBATION DES MAQUETTES 2018-2019 DE LA LICENCE SIAS ET DU MASTER SANTE PUBLIQUE

M. Guérin présente ce point, en notant que, pour l'année à venir, les maquettes sont similaires à celles de cette année.

S. Valero regrette que les documents n'aient pas été transmis avant le Conseil ; sous cette réserve, le Conseil approuve les maquettes.

VIII – CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE ET JIPMER (PONDICHERY)

Le Doyen présente cette convention, qui s'inscrit dans un partenariat engagé sur des enjeux relevant de la cardiologie pour s'élargir ensuite à d'autres disciplines. Il indique que l'enjeu financier est d'environ 8 000 € par an. Il indique enfin au Conseil que la commission des relations internationales de l'UFR estime très favorablement le projet.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- S. Bouzard relaie une forte demande d'amélioration du cadre de vie des étudiants, en particulier sur la lumière des amphis ou le chauffage des locaux du tutorat à Bichat...). Le Doyen indique qu'un point sera fait au cours d'un prochain CG.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 11h45